

che. Une nombre croissant de maisons d'habitation possèdent deux salles de bains.

Durant les froids rigoureux de l'hiver comme pendant les fortes chaleurs de l'été, la température de la maison se maintient à un niveau confortable grâce à l'isolation des murs (la face intérieure des murs est recouverte d'une couche d'isolant thermique) qui, par ailleurs, rend le chauffage de la maison relativement peu coûteux.

Une installation électrique moderne de 100 ampères permet d'utiliser les multiples appareils électriques de la maison, machine à laver et sècheuse automatiques, cuisinière électrique, réfrigérateur, congélateur, poste de télévision, aspirateur, cireuse et lave-vaisselle dont sont dotées la plupart des maisons.

Immeubles à logements multiples

Au cours des dernières années, avec l'accélération du développement urbain, les immeubles à logements multiples se sont multipliés là où le terrain est coûteux. C'est ainsi qu'en 1976, ces immeubles ont représenté 45 p. cent des nouveaux logements.

Les immeubles de rapport construits en hauteur sont depuis longtemps caractéristiques des villes canadiennes; ils sont parfois groupés avec des rangées de maisons unifamiliales et des centres commerciaux, des écoles, des parcs et des terrains de loisirs pour former un ensemble résidentiel d'un genre tout à fait nouveau.

Les habitations en copropriété, relativement nouvelles, gagnent la faveur d'un nombre croissant de Canadiens pour qui la maison unifamiliale traditionnelle, étant donné la hausse des coûts de construction et du prix des terrains, est devenue hors de prix.

On peut aussi bien acheter en copropriété un appartement aménagé dans un grand immeuble qu'une maison unifamiliale en rangée, attenante à d'autres. (Les rangées de maisons sont, depuis longtemps, populaires au Canada.)

L'acquéreur d'un appartement ou d'une maison en copropriété doit amortir sa dette hypothécaire et, de plus, payer par mensualités les services dont il bénéficie avec les autres propriétaires: entretien des corridors, des ascenseurs, des aires de stationnement, de l'ensemble du terrain et des zones de loisirs. Une habitation en copropriété revient généralement au même prix qu'un bungalow mais, dans bien des cas, le premier versement exigé pour l'achat est un peu moins élevé.